

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop and then a final upward stroke.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Les évolutions des compétences et services de l'agglomération nécessitent des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Il s'agit de faire évoluer le tableau des emplois afin de préparer la mise en œuvre de la mutualisation des DSI de la Ville de Vannes et de l'Agglomération, en déplaçant les postes existants au sein du Service Commun, créé à cette fin.

En complément de cette évolution, et afin de prendre en compte le périmètre d'intervention lié à la mise en œuvre du tri des bio-déchets, validé en Bureau Communautaire du 18 novembre 2022, il convient de convertir un poste de Chargé de mission en poste de Responsable Bio-déchets et de créer un poste d'Ambassadeur compostage collectif. La Direction Déchet évolue aussi dans son organisation en conséquence de ce nouveau périmètre en identifiant un poste de Chef d'équipe conteneurisation/sensibilisation et en faisant évoluer un poste de Ripeur en poste de Chauffeur-ripeur-grutier.

Plusieurs pérennisations de contrat à durée déterminée sont aussi proposées, sous la forme d'emplois permanent, concernant les quatre guides-conférenciers du CIAP de Limur, le poste de Technicien Bocage au sein de la Direction Environnement et les deux postes de conseillers TY Info Service.

Enfin, il est proposé de renforcer la direction de l'Environnement par un poste de Conducteur d'Opération Dignes et Barrages, ainsi que les fonctions supports de l'agglomération par un poste de Gestionnaire des marchés publics, et un poste de Mécanicien ; et la transformation d'un poste d'Agent d'entretien en poste de Technicien au sein de la Direction Patrimoine et Grands Projets.

En conséquence le tableau des emplois et des effectifs intègre les évolutions présentées en annexe.

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 octobre et 28 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 7 décembre 2023,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser les modifications du tableau des emplois présentées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Annexe : Evolution du Tableau des Emplois – Conseil du 14/12/2023

Direction des Systèmes d'Information Numérique

Il s'agit de supprimer la DSI actuelle dans l'organisation de GMVa, et de prévoir les postes équivalent, ainsi que ceux venant de la Ville, au sein du nouveau service commun.

Postes de la Direction des Systèmes d'information à supprimer dans le tableau actuel :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	GRADES
Directeur des Systèmes d'Informations - Responsable THD (F/H)	1	Technique	A2-A3
Assistant de direction (F/H)	1	Administrative	C2-B1
Gestionnaire de la donnée - délégué à la protection des données (F/H)	1	Technique/Adtive	B1-B1
Responsable du service Systèmes et Réseaux (F/H)	1	Technique	B3-A2
Technicien(ne) réseaux et sécurité (F/H)	2	Technique	B1-A1
Technicien(ne) logiciels et projets (F/H)	2	Technique	B1-A1
Technicien(ne) systèmes (F/H)	1	Technique	C1-C3
Responsable du service SIG (F/H)	1	Technique	B3-A2
Technicien(ne) SIG (F/H)	2	Technique	B1-A1
Chargé(e) de l'aménagement numérique du territoire (F/H)	1	Technique	B1-B3

Postes la Direction des Systèmes d'information et du Numérique proposés :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Directeur Systèmes d'Informations et du Numérique (F/H)	1	Technique	A2-A3
Assistant de direction et comptabilité (F/H)	1	Administrative	C2-B1
Secrétaire de Direction (F/H)	1	Administrative	C1-C3
Responsable sécurité des systèmes d'information (F/H)	1	Technique	B3-A2
Chargé du numérique, transformation et innovation (F/H)	1	Technique	B3-A2
Chargé de l'aménagement numérique du territoire (F/H)	1	Technique	B3-A2
Responsable infrastructure sécurité opérationnelle Adjoint au directeur (F/H)	1	Technique	A1-A3
Expert sécurité et architecture technique (F/H)	2	Technique	B3-A2
Expert et administrateur Technique du système d'information (F/H)	2	Technique	B1-A1
Concepteur environnement de travail (F/H)	3	Technique	B1-A1
Responsable Centre de service environnement de travail et usages (F/H)	1	Technique	B3-A2
Technicien Support (F/H)	2	Technique	C1-B1
Technicien Accompagnement et promotion des usages (F/H)	1	Technique/Adtive	B1-B3
Expert exploitation environnement de travail (F/H)	3	Technique	B1-A1
Expert qualité centre de services (F/H)	1	Technique	B3-A2
Responsable études et projets solutions applicatives (F/H)	1	Technique	B3-A2
Chef de projets (F/H)	4	Technique/Adtive	B3-A2
Gestionnaire de projets (F/H)	4	Technique/Adtive	B1-A1
Responsable Système d'information géographique et gestion de la donnée (F/H)	1	Technique	B3-A2
Technicien Système d'information géographique (F/H)	2	Technique	B1-B3
Gestionnaire de la donnée (F/H)	1	Technique/Adtive	B3-A2

Direction des Déchets

Postes à supprimer dans le tableau actuel :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	GRADES
Chargé de sensibilisation bio déchets et alimentation durable (F/H)	1	Technique	C2-B2
Ripeur (F/H)	1	Technique	C1-C3

Postes proposés :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Responsable Bio déchets (F/H)	1	Technique	B1-B3
Ambassadeur compostage collectif (F/H)	1	Technique	C1-C3
Chef d'équipe conteneurisation/sensibilisation (F/H)	1	Technique	C4-B1
Chauffeur ripeur grutier (F/H)	1	Technique	C1-C3

Direction de l'Environnement

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Conducteur d'opérations digues et barrages (F/H)	1	Technique	B2-A1
Technicien bocage (F/H)	1	Technique	B1-B3

Direction Développement économique, emploi, formation et innovation

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
2 Conseillers Ty Info Services (F/H)	1.7	Administrative	C1-C3

Direction Grands Projets et Patrimoine

Poste à supprimer dans le tableau actuel :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	GRADES
Agent d'entretien des espaces verts (F/H)	1	Technique	C2-C3

Postes proposés :

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Technicien (F/H)	1	Technique	B1-B3
Mécanicien (F/H)	1	Technique	C1-C3

Service Tourisme

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
4 Guides Conférenciers (F/H)	2.15	Culturelle	B1-B3

Direction Affaires Financières

INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Gestionnaire Commande Publique (F/H)	1	Administrative	C2-B3

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anïta ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrytel DELATTRE : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL31-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line intersected by two horizontal strokes, with a loop at the bottom.

-31-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

RESSOURCES HUMAINES

ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale.

Contrairement au décret créant cette prime pour la fonction publique de l'Etat et pour la fonction publique Hospitalière, l'institution de cette prime dans la fonction publique territoriale est laissée à l'appréciation de chaque organe délibérant.

Ce décret précise les conditions d'éligibilité des agents publics au versement de cette prime, à savoir :

- Etre employés et rémunérés au 30 juin 2023 ;
- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (diminuée de la GIPA et des heures supplémentaires).

Les montants versés sont laissés à la libre appréciation de chaque employeur territorial, dans la limite des plafonds institués par le décret.

Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents publics et privés de GMVa remplissant les 3 conditions précitées, interviendra selon le barème suivant :

	Rémunération annuelle brute sur la période de référence	Montant prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
Tranche 1	Jusqu'à 27 300€ brut	260€ brut
Tranche 2	De 27 301€ à 32 280€ brut	200€ brut
Tranche 3	De 32 281€ brut à 39 000€ brut	150€ brut

Vu les avis favorables du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023 et de la Commission Ressources Communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé ;

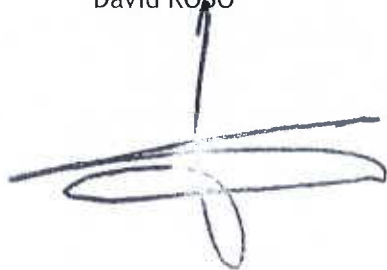
- *de proratiser le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au temps de travail et de présence de l'agent public sur la période de référence ;*
- *de verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au mois de janvier 2024 ;*
- *de prévoir les dépenses afférentes et de les rattacher au budget 2023 ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

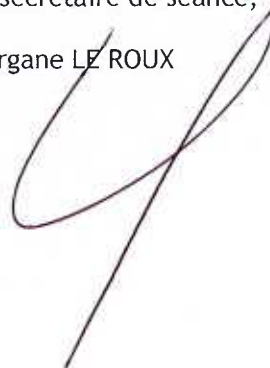
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a large loop on the right.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

RESSOURCES HUMAINES

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FRAIS DE REPAS PRIS DANS LE CADRE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a adopté son règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire. Les règles d'attribution sont fixées par le décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

En application de l'article 7-1 modifié de ce décret, une délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2023 a fixé des règles d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire.

Il est proposé d'élargir l'attribution des indemnités aux frais de repas pris dans le cadre des formations obligatoires lorsque ces formations ont lieu sur le territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération selon le barème suivant :

Formations obligatoires concernées (Liste non exhaustive soumise à l'avis du conseiller de prévention)	Repas au réel dans la limite de
AIPR, Amiante, CATEC, Chariot élévateur et gerbeur, engine de chantier, FCO, Grue R490, HE Electricien et non Electricien BF/HF, PEMP 486, Permis BE et C, sensibilisation risques espaces confinés et amiante, hydrocarbure, échafaudage, SST, travail en hauteur, gilets de sauvetage, ATEX/Incendie,...	20.00€

Les montants proposés correspondent aux montants nationaux. Toutefois, les règles sont dérogatoires puisqu'il est proposé un remboursement effectué sur la base de la dépense réellement engagée. Il s'agit donc d'un plafond ne pouvant être dépassé.

Ce règlement s'applique aux agents permanents et non permanents, aux collaborateurs occasionnels de la Communauté. Il s'applique également aux élus communautaires dans le cadre des dispositions prévues par délibérations en date du 25 janvier 2017 relatives aux remboursements de frais des élus, y compris dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux.

Vu les avis favorables du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023 et de la Commission Ressources Communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'approuver les termes du règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaires tel que présentés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELAN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

RESSOURCES HUMAINES

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La délibération instaurant le RIFSEEP au sein de Golfe du Morbihan -Vannes agglomération, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, doit évoluer pour suivre les évolutions réglementaires. L'arrêt du Conseil d'Etat du 22 novembre 2021 affirme que les collectivités territoriales ne peuvent prévoir, par délibération, un maintien de plein droit du versement de régime indemnitaire aux agents placés en Congé Longue Durée ou en Congé Longue Maladie : principe de parité avec l'Etat.

Les conditions d'attribution du RIFSEEP en cas d'indisponibilité physique (paragraphe V / C) évoluent donc comme présenté en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire la mise en place des modifications susvisées et détaillées dans les conditions en annexe ci-après.

Vu les avis favorables du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023 et de la Commission Ressources Communautaires du 7 décembre 2023,

Il vous est proposé :

- *d'appliquer les nouvelles modalités de versement du régime indemnitaire, composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, de l'IFSE spécifique, et du Complément Indemnitaire Annuel, telles que décrites dans l'annexe jointe à la présente délibération ;*
- *de prévoir et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

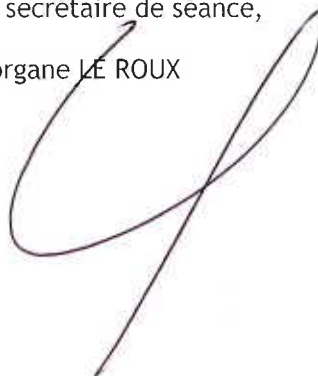
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



V - Les modalités de versement

C. Modalités de versement liées à l'indisponibilité physique

	Régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue ou grave maladie, Congé de longue durée *	Suspension du versement du régime indemnitaire
Congé maternité / paternité / adoption / accueil d'un enfant	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
CITIS Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Période de préparation au reclassement (PPR)	Absence de versement du régime indemnitaire
Temps partiel thérapeutique	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement

*** Congé Longue ou Grave Maladie, Congé de Longue Durée** : Pour les agents dont la reconnaissance du Congé Longue ou Grave maladie, ou du Congé de Longue Durée est déjà effective à la date de la délibération, l'impact sur le régime indemnitaire ne s'appliquera que sur l'éventuelle prolongation de ce congé.